



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030640

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 23/01/2026 11H29 C:000032 I:30854
V/REF : 1048168
V/Email reçu le Vendredi 23/01/2026 à 11H29

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 01269
IMMEUBLE : RUE DE LA BARRE
135A/B RUE DE LA BARRE
1269
01440 VIRIAT

Feillens, le 30 Mars 2026

Référence Marché: M_230717001-1

LOCALISATION : 135 B RUE DE LA BARRE - VIRIAT - CLE A L'AGENCE LOGT 2001 - RDC
MOTIF : INTERVENIR POUR ETABLISSEMENT QUALIGAZ

REPLACEMENT EVIER 2 CUVES + 1 EGOUTTOIR EN 120
REPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER 3 PORTES 120
REPLACEMENT FACADE BAIGNOIRE
REPLACEMENT FLEXIBLE ET DOUCHETTE
REEMAILLAGE A FROID DE LA BAIGNOIRE
REPLACEMENT DU PACK WC COMPLET
REPLACEMENT ROBINET CUISINE
REPLACEMENT ROBINET BAIN/DOUCHE
PL00001 - PL00003 - PL00006 - PL00010 - PL00023 - PL00032 - PL00035 -
PL00045 - PL00085 - PL00088

Donneur d'ordre : Mme C LABALME

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 6 FEVRIER 2026 A 09H15
REPLACEMENT MEUBLE SOUS EVIER, EVIER ET ROBINET EVIER
REPLACEMENT PACK WC COMPLET
PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE CAR EN TROP MAUVAIS ETAT
LE 18 MARS 2026 A 13H45
REPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE, DU MITIGEUR, DU TABLIER AVEC MODIFICATION
DE LA VIDANGE
MODIFICATION DES ALIMENTATIONS EAU CHAUDE SANITAIRE
QUALIGAZ IMPOSSIBLE CE JOUR CAR CUISINE EN COURS DE MONTAGE ET ROAI
INACCESSIBLE

OBSERVATIONS : GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 06/02/26 A 14H03 CHRISTELLE.LABALME@SEMCODA.

SUITE INTERVENTION DU TECHNICIEN LE RÉEMAILLAGE DE LA BAIGNOIRE EST
IMPOSSIBLE IL FAUT LA REMPLACER. IL S'AGIT D'UNE BAIGNOIRE EN 170,
AVONS-NOUS VOTRE ACCORD POUR LE FAIRE ?
AG LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 06/02/26 A 14:02 MME C LABALME EO

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,80	46,80
1,00	PL00088-FP.Robinet bain/douche laiton	1	156,00	156,00
1,00	PL00032-Rempl.flexible/douchette+joint	1	52,00	52,00
1,00	PL00037-Rempl.Baignoire Acier	1	416,00	416,00
1,00	PL00024-FP Retour de façade de baignoire	1	52,00	52,00
1,00	PL00082-Pose de ML de tube PVC	1	41,60	41,60
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,80	46,80
1,00	PL00006-FP 2 cuves+égout.120x60 in./rés.	2	260,00	260,00
1,00	PL00010-FP 3 portes,long 120,traité hydr	2	260,00	260,00
1,00	PL00045-Rempl.complet Wc	2	312,00	312,00
1,00	PL00085-FP.Robinet cuisine laiton	2	93,60	93,60
1,00	PL00001-Forfait déplacement	3	46,80	46,80
1,00	PL00003-Forfait "Qualigaz Bailleur"	3	114,40	114,40
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
0,50	M2 de carreau de faïence blanc '108'	3	55,88	27,94
4,00	Colle(s) pour FAIENCE (kg)	3	5,24	20,96
TOTAL H.T.				1946,90
T.V.A. a 10,00%				194,69
TOTAL T.T.C.En EURO				2141,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030640

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1048168 du 23/01/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

135B RUE DE LA BARRE

01440 VIRIAT

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

01269-00001-00002-00001 H / Type 3

Etage : RDC

01-EE-2224-TRA-61513100

Délai

Date limite exécution : 07/02/2026

Observations

MUT/DEPRET/LV

CLEF A L AGENCE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de deplacement	1,00	46,80	46,80	4,68	51,48
PL00003 Forfait "Qualigaz Bailleur"	1,00	114,40	114,40	11,44	125,84
PL00006 2 cuves+égout 120x60 Inox 18/10 ou Résine, ystème vidage et joints compris + bouchons	1,00	260,00	260,00	26,00	286,00
PL00010 3 portes, long 120 Traité hydrofuge, mélaminé blanc, système fermeture, joints compris	1,00	260,00	260,00	26,00	286,00
PL00023 Façade de baignoire (140-150-160-170) blanc mélamiiné	1,00	83,20	83,20	8,32	91,52
PL00032 Remplacement d'un flexible et douchette Mise en place avec joint et support teinte chromée sur robinetterie	1,00	52,00	52,00	5,20	57,20
PL00035 Baignoire: réémailage à froid	1,00	20,80	20,80	2,08	22,88
PL00045 Remplacement complet Cuvette, réservoir, joint, chasse double, abattant, robinet d'arrêt, raccordscuivre	1,00	312,00	312,00	31,20	343,20
PL00085 Robinet cuisine Tout laiton, type mitigeur monotrou avec flexibles d'alimentation pré-montés sur joints toriques, ave aérateur anticalcaire, cartouche C3, conformité ACS Garantie 5 ans, label Qualitel	1,00	93,60	93,60	9,36	102,96
PL00088 Robinet bain/douche	1,00	156,00	156,00	15,60	171,60

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE



Bon de Commande

N° : 1048168 du 23/01/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Tout laiton, type mitigeur monotrou avec flexibles
d'alimentation pré-montés sur joints toriques, avec aérateur
anticalcaire, cartouche C3, conformité ACS Garantie 5 ans,
label Qualitel, avec verrouillage automatique

Total H.T.	1 398,80
Total TVA	139,88
Total TTC	1 538,68

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par LABALME CHRISTELLE le 23/01/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **135B RUE DE LA BARRE 01440 VIRIAT**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **23/01/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1048168